

# Séance ordinaire du 5 mai 2009

Procès-verbal



## 01 - OUVERTURE DE LA SESSION :

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 mai 2009, à 20h00, au Centre culturel de Saint-Agapit situé au 1130, rue du Centenaire, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Monsieur Gilles Rousseau, conseiller district #2

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

Madame Pierrette Paquin, conseillère district #4

Monsieur Bernard Breton, conseiller district #6

Est absente:

Madame Manon Provencher, conseillère district #5

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Ghislaine Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

### 1 - OUVERTURE

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20 hres . Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

## 02 (2009-05-151) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gilles Rousseau et résolu, d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2009 en enlevant le point 9.3 pour le reporter à une séance ultérieure;

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 03 (2009-05-152) - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et

reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2009.

Il est proposé par la conseillère Pierrette Paquin et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2009, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 03.01 (2009-05-153) - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2009

### 3.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2009

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2009.

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2009, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **04 - AVIS DE MOTION**

### **4 - AVIS DE MOTION**

#### **04.01 - AVIS DE MOTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT NUMÉRO 287-05-09 CONCERNANT LE BRÛLAGE**

##### **4.1 - AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 287-05-09 CONCERNANT LE BRÛLAGE**

Madame la conseillère Pierrette Paquin donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement numéro 287-05-09 concernant le brûlage.

---

Pierrette Paquin, conseillère

#### **04.02 - AVIS DE MOTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT NUMÉRO 288-05-09 CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 4-1975 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT DE BEURIVAGE ET DE 47-11-75 DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-AGAPITVILLE.**

##### **4.2 - AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 288-05-09 CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 4-1975 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT DE BEURIVAGE ET DE 47-11-75 DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-AGAPITVILLE.**

Madame la conseillère Pierrette Paquin donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement numéro 288-05-09 concernant la sécurité incendie et abrogeant les règlements numéros 4-1975 de la municipalité de Saint-Agapit-de-Beaurivage et 47-11-75 pour la municipalité de St-Agapitville.

---

Pierrette Paquin, conseillère

#### **04.03 - AVIS DE MOTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT NUMÉRO 289-05-09 CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE UNITÉ D'URGENCE POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

##### **4.3 - AVIS DE MOTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT NUMÉRO 289-05-09 CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE UNITÉ D'URGENCE POUR LE SERVICE INCENDIE**

Madame la conseillère Pierrette Paquin donne avis de motion d'un nouveau règlement numéro 289-05-09 concernant l'acquisition d'une unité d'urgence pour le service incendie.

---

Pierrette Paquin, conseillère

## **05 - ADMINISTRATION & LEGISLATION**

### **5 - ADMINISTRATION & LEGISLATION**

#### **05.01 (2009-05-154) - CONGRÈS DE L'ADMQ (ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC) LES 6, 7 ET 8 MAI 2009 - HÔTEL LAC-LEAMY - GATINEAU**

##### **5.1 - CONGRÈS DE L'ADMQ (ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC) LES 6, 7 ET 8 MAI 2009 - HÔTEL LAC-LEAMY - GATINEAU**

Il est proposé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu,

Que la Municipalité de Saint-Agapit inscrive, madame Ghislaine Gravel, directeur général par intérim, au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra les 6, 7 et 8 mai 2009 à l'Hôtel Lac-Leamy, Gatineau, sous le thème «Stimuler l'excellence»;

Que le coût de l'inscription est de 350 \$ plus taxes.

Que le secrétaire-trésorier par intérim est autorisé à effectuer les déboursés requis pour l'inscription, l'hébergement, le déplacement et les repas.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.02 (2009-05-155) - INVITATION AU DÎNER SPAGHETTI DE LA SQ MRC DE LOTBINIERE**

### **5.2 - INVITATION AU DÎNER SPAGHETTI DE LA SQ MRC DE LOTBINIERE**

Attendu que les employés du poste de la MRC de Lotbinière organisent un dîner bénéfice pour trois (3) organismes de la région, soit le Regroupement des jeunes de Lotbinière, l'Association régionale des loisirs de Lotbinière ainsi que le Fond d'aide aux enfants malades de Lotbinière. Le tout se déroulera le dimanche 3 mai 2009;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu,

Que le conseil municipal accepte l'invitation de la Sûreté du Québec de Lotbinière d'assister au dîner bénéfice annuel et réserve 4 places à 10 \$ chaque.

Que ce montant soit pris à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.11000.311.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.03 (2009-05-156) - CONTRIBUTION POUR LES BALADES D'AUTOMNE EN LOTBINIERE 2009**

### **5.3 - CONTRIBUTION POUR LES BALADES D'AUTOMNE EN LOTBINIERE 2009**

ATTENDU QUE le coeur de Lotbinière a été choisi pour les Balades d'automne en Lotbinière 2009 auront lieu les 3 et 4 octobre prochain;

ATTENDU QU'une contribution de 200 \$ est demandée aux municipalités ayant le plus d'attraits touristiques soit: Laurier-Station, Saint-Agapit, Saint-Apollinaire et Saint-Flavien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Rousseau et il est résolu,

D'accorder une aide financière, au montant de 200 \$, afin de réaliser les activités des Balades d'automne permettant à la population de la région ainsi qu'à l'extérieur du territoire, de mieux connaître le secteur du centre de Lotbinière.

D'autoriser l'utilisation gratuite du chapiteau.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.04 (2009-05-157) - CONGÉ ANNUEL DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS**

### **5.4 - CONGÉ ANNUEL DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS**

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu,

Que le choix de vacances annuelles des employés syndiqués, pour 2009, soit accepté tel que soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.05 (2009-05-158) - RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA FADOQ ET LA MUNICIPALITÉ – LA RENCONTRE**

### **5.5 - RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA FADOQ ET LA MUNICIPALITÉ - LA RENCONTRE**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

De renouveler l'entente entre le club FADOQ et la Municipalité de Saint-Agapit concernant la bâtisse «LA RENCONTRE».

Que mesdames Sylvie Fortin Graham, mairesse et Ghislaine Gravel directeur général par intérim soient et sont autorisées à signer ladite entente.

Que la somme de 286,74 \$ soit versée au Club FADOQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.06 (2009-05-159) - AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET SPORTIFS DE SAINT-AGAPIT**

### **5.6 - AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET SPORTIFS DE SAINT-AGAPIT**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu unanimement,

D'autoriser messieurs Gilles Rousseau, conseiller et Bernard Breton, conseiller ainsi que madame Ghislaine Gravel directeur général par intérim à signer la convention collective entre la Municipalité de Saint-Agapit et le Syndicat des employés municipaux et sportifs de Saint-Agapit et ce, pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.07 - CERTIFICATS RELATIFS AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES A VOTER SUR LES RÈGLEMENTS # 280-12-08,**

### **5.7 - CERTIFICATS RELATIFS AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES A VOTER SUR LES RÈGLEMENTS # 284-02-09, 285-02-09 et 286-02-09**

Le conseil prend acte du dépôt des certificats du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim concernant les procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenues le 12 mars 2009 respectivement sur les règlements suivants:

284-02-09	Règlement décrétant un emprunt de 710 200 \$ et une dépense de 710 200 \$ pour l'exécution des travaux de voirie, d'égout pluvial dans la rue Parc Têtu;
285-02-09	Règlement décrétant un emprunt de 460 000 \$ et une dépense de 460 000 \$ pour la reconstruction d'une partie du réseau pluvial du secteur nord-est (rues Beaudoin et Centrale);
286-02-09	Règlement décrétant un emprunt de 408 195 \$ et une dépense de 408 195 \$ pour l'exécution de travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout pluvial et domestique - Développement Agropur.

## **05.08 (2009-05-160) - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 - PLACE DE LA RIVIERE ET PLUVIAL SECTEUR NORD-EST**

### **5.8 - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 - PLACE DE LA RIVIERE ET PLUVIAL SECTEUR NORD-EST**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu unanimement

D'autoriser le paiement de la somme de 114 141,68 \$ taxes incluses, tel que recommandé par les ingénieurs-conseils de SNC-Lavalin Inc., à l'entrepreneur **Maxi-Paysages Inc.**, représentant le décompte progressif # 1 pour le total des travaux exécutés dans le développement «PLACE DE LA RIVIERE» au 28 avril 2009, auquel il a été soustrait une retenue contractuelle de 10%.

Cette dépense est financée à même le règlement d'emprunt no 279-12-08.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **06.01 (2009-05-161) - RAPPORT SUR LA SITUATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES**

### **6.1 - RAPPORT SUR LA SITUATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES**

Il est proposé et il est résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour les mois d'avril 2009;

Alarme incendie :	1
Feu de bâtiment :	0
Feu déchets :	1
Feu d'installation électrique :	0
Feu de cheminée :	0
Désincarcération/accident de la route :	1

Assistance aux citoyens :	0
(Sauvetage d'une personne accident VTT)	0
Entraide aux municipalités :	0
TOTAL APPELS D'URGENCE	3
AUTRES APPELS ET ACTIVITÉS	0
Pratique :	1
Permis de feu :	0

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.02 (2009-05-162) - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE A LA TENUE D'UNE COMPÉTITION DE POMPIERS LORS DE L'EXPOSITION AGRICOLE DE LOTBINIERE 2009**

### **6.2 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE A LA TENUE D'UNE COMPÉTITION DE POMPIERS LORS DE L'EXPOSITION AGRICOLE DE LOTBINIERE 2009**

Il est proposé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu, à l'unanimité,

D'autoriser mesdames Sylvie Fortin Graham, mairesse et Ghislaine Gravel, directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente relative à la tenue d'une compétition de pompiers lors de l'exposition agricole de Lotbinière 2009.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.03 (2009-05-163) - DEMANDE DE SOUMISSION POUR UNE UNITÉ D'URGENCE**

### **6.3 - DEMANDE DE SOUMISSION POUR UNE UNITÉ D'URGENCE**

Il est proposé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu, unanimement,

Que la municipalité de Saint-Agapit demande des soumissions pour une unité d'urgence.

Les soumissionnaires fourniront un prix forfaitaire.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Agapit ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.04 (2009-05-164) - AUTORISATION DONNÉE A FRANÇOIS PAQUIN, PRÉVENTIONNISTE, POUR RÉALISER LES INSPECTIONS DES BÂTIMENTS DE RISQUES ÉLEVÉS**

### **6.4 - ENTENTE RELATIVE A LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA MRC DE LOTBINIERE (PRÉVENTIONNISTE)**

Il est proposé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu, à l'unanimité,

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général par intérim à signer une entente relative à la fourniture du personnel technique de la MRC de Lotbinière (préventionniste).

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07 - TRANSPORT, AQUEDUC ET ÉGOUT**

### **7 - TRANSPORT, AQUEDUC ET ÉGOUT**

## **07.01 (2009-05-165) - ADDITION DE LUMINAIRES AU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

### **7.1 - ADDITION DE LUMINAIRES AU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, à l'unanimité,

Que la Municipalité de Saint-Agapit demande à Poly-Energie Inc. de fournir pour les développements suivants:

Développement La Pointe du Jour: deux (2) luminaires sodium de 8 550 lumens (132 watts) dans les nouveaux poteaux d'Hydro-Québec, pour la somme de

1 467,37 \$ (taxes incluses);

Développement Place de la Rivière: six (6) luminaires sodium de 8 550 lumens (132 watts) dans les nouveaux poteaux d'Hydro-Québec, pour la somme de

4 402,12\$ (taxes incluses);

Développement Agropur: quatre (4) luminaires sodium de 8 550 lumens (132 watts) dans les nouveaux poteaux d'Hydro-Québec, pour la somme de 2 934,75 \$ (taxes incluses).

Que la Municipalité de Saint-Agapit demande à Hydro-Québec d'installer pour les développements suivants:

Développement la Pointe du Jour: deux (2) luminaires sodium de 8 550 lumens (132 watts) dans les nouveaux poteaux d'Hydro-Québec, pour la somme de 288 \$ plus les taxes applicables;

Développement Place de la Rivière: six (6) luminaires sodium de 8 550 lumens (132 watts) dans les nouveaux poteaux d'Hydro-Québec, pour la somme de 864 \$ plus les taxes applicables;

Développement Agropur: quatre (4) luminaires sodium de 8 550 lumens (132 watts) dans les nouveaux poteaux d'Hydro-Québec, pour la somme de 576 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.02 (2009-05-166) - ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

### **7.2 - ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

ATTENDU QUE nous devons procéder à l'achat de sulfate d'aluminium liquide (alun) pour le traitement des eaux usées pour l'année 2009-2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu unanimement,

Que la directrice générale soit et est autorisée à procéder, auprès de la compagnie Kemira, à l'achat de vingt-six (26) tonnes métriques base liquide de sulfate d'aluminium liquide Kemira, pour le traitement des eaux usées, pour un montant de 6 448 \$ incluant la livraison, mais excluant les taxes applicables, le tout en conformité avec l'offre de service du 12 mars 2009.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.03 (2009-05-167) - PAIEMENT DE LA RÉCLAMATION AU MONTANT DE 1 128,75\$ (TAXES INCLUSES) À BERGEDAC LTÉE**

### **7.3 - PAIEMENT DE LA RÉCLAMATION AU MONTANT DE 1 128,75\$ (TAXES INCLUSES) À BERGEDAC LTÉE**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu à l'unanimité,

Que le conseil approuve le paiement de la réclamation au montant de 1 128,75 \$ (taxes incluses) à Bergedac Ltée pour les coûts supplémentaires concernant la démolition et le concassage d'une dalle de ciment non prévue au contrat de démolition du 1180, rue du Pont.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.04 (2009-05-168) - OCTROI CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES DUMONT (300 M), RUES CROTEAU, CENTENAIRE, MOFFET ET DAIGLE (675 M), RUE DU PARC-TÊTU (550 M), RUE COMMERCIALE (150 M)**

### **7.4 - OCTROI CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES DUMONT (300 M), RUES CROTEAU, CENTENAIRE, MOFFET ET DAIGLE (675 M), RUE DU PARC-TÊTU (550 M), RUE COMMERCIALE (150 M)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit veut procéder à des travaux de pavage des rues Dumont (300 m), rues Croteau, Centenaire, Moffet et Daigle (675 m), rue du Parc-Têtu (550 m), rue Commerciale (150 m);

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions par voie d'appels d'offres publics;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et trouvées conformes sont au nombre de trois (3);

ATTENDU QUE le rapport d'analyse de soumissions de la firme SNC Lavalin Inc. en date du 20 avril 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée, par le plus bas soumissionnaire conforme, soit Ray-Car, div. Sintra Inc., pour exécuter les travaux conformément au devis d'appel d'offres, pour un montant de 435 477,39 \$ (taxes comprises).

QUE les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

QUE le paiement du contrat se répartit comme suit:

Nom du Projet	Quote-part Municipalité	Quote-part Promoteurs
Rue Dumont	16 050 \$	52 580 \$
Rues Croteau, Centenaire, Moffet et Daigle	97 335 \$	51 465 \$
Rue du Parc-Têtu	141 325 \$	

Rue Commerciale	27 050 \$	
TOTAL	281 760 \$	104 045 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.05 (2009-05-169) - OCTROI CONTRAT MACHINERIE - RUE DU PARC-TÊTU**

### **7.5 - OCTROI CONTRAT MACHINERIE - RUE DU PARC-TÊTU**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit veut procéder à des travaux de réfection de la rue du Parc-Têtu en régie;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions par voie d'appels d'offres publics pour la fourniture de machineries (pelle avec opérateur, bélier mécanique avec opérateur et compacteur);

ATTENDU QUE les soumissions reçues et trouvées conformes sont au nombre de deux (2);

ATTENDU QUE le rapport d'analyse de soumissions de la firme SNC Lavalin Inc. en date du 21 avril 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée, par le plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Lemay, pour exécuter les travaux conformément au devis d'appel d'offres, pour un montant de 43 851,94 \$ (taxes comprises).

QUE les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.06 (2009-05-170) - GARANTIE DE REMISE INITIALE TERRAIN SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LE 3 639 014 PROPRIÉTÉ DE EMMANUELLE VERMETTE ET DE MARTIN MASSE**

### **7.6 - GARANTIE DE REMISE INITIALE TERRAIN SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LE 3 639 014 PROPRIÉTÉ D' EMMANUELLE VERMETTE ET DE MARTIN MASSE**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu, unanimement,

Que la Municipalité de Saint-Agapit garantie la remise initiale du terrain de la servitude d'égout pluvial sur le lot 3 639 014, propriété de madame Emmanuelle Vermette et de monsieur Martin Masse, durant les 5 années suivant la fin des travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.07 (2009-05-171) - ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

### **7.7 - ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu unanimement,

D'engager Messieurs Francis Brisson et Raphaël Duchesne Têtu comme «étudiant» pour le service des travaux publics, pour la durée de l'été.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.08 (2009-05-172) - AUTORISATION DONNEE A CONSTRUCTION LEMAY DE SE RACCORDER PAR UN BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE À LA GARE**

### **7.8 - AUTORISATION DONNEE A CONSTRUCTION LEMAY DE SE RACCORDER PAR UN BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE À LA GARE**

ATTENDU QUE les Constructions Lemay doit installer une roulotte de chantier pour les travaux d'aqueduc, d'égouts domestique, de pluvial et de voirie pour la construction d'une nouvelle rue - Développement Agropur;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu,

D'autoriser les Constructions Lemay à se raccorder à l'aide d'un branchement électrique fait par un électricien certifié, à l'édifice de la gare, et cela à ses frais;

Que la somme demandée pour la consommation de l'électricité est évaluée à 100 \$ par mois, pour la durée du contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.09 (2009-05-173) - TRAVAUX D'ENTRETIEN RUE GOURDEAU**

### **7.9 - TRAVAUX DE RECHARGEMENT RUE GOURDEAU**

Attendu qu'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de rechargement de la rue Gourdeau, sur une longueur d'environ 500 mètres;

Attendu que le coût des travaux est estimé à 40 000 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu,

Que le conseil est autorisé à effectuer des travaux d'entretien (reprofilage de fossés, pose de membrane et de drain ainsi que le rechargement) de la rue Gourdeau, sur une longueur d'environ 500 mètres;

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 40 000 \$ pour les fins de la présente;

La provenance des fonds pour le paiement de la dépense est la suivante:

une somme de 40 000 \$ provenant du budget annuel.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08 - URBANISME**

### **8 - URBANISME**

#### **08.01 (2009-05-174) - SERVITUDE POUR HAUTBANS - DEVELOPPEMENT AGROPUR**

##### **8.1 - SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO QUÉBEC - RUES CROTEAU ET MOFFET (DÉVELOPPEMENT AGROPUR)**

CONSIDÉRANT la demande d'Hydro-Québec concernant l'installation de haubans pour poteaux à deux endroits sur les terrains de la Municipalité, dans le cadre des travaux d'infrastructure du Développement Agropur (rues Croteau et Moffet);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Rousseau et il est résolu, à l'unanimité,

De mandater la firme Giroux arpenteurs géomètres à établir une description technique sur la parcelle de terrain connue et désignée comme étant le lot numéro

De mandater la société de notaires Bergeron & Laroche à préparer l'acte notarié

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant ainsi que le directeur général par intérim à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **08.02 (2009-05-175) - SERVITUDE LOT 4 170 586**

##### **8.2 - SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE D'ÉGOUT SANITAIRE ET UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LE LOT 4 170 465 DU CADASTRE DU QUÉBEC POUR LE BÉNÉFICE DU LOT 4 170 486 (RUE CROTEAU) ET ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 828-15-12-08**

**ATTENDU** que la Municipalité avait mandaté le notaire Benoît Parizeault pour la préparation d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout sanitaire et une servitude réelle et perpétuelle d'égout pluvial par destination du propriétaire sur le lot

4 170 465 du cadastre du Québec pour le bénéfice du lot 4 170 486 du cadastre du Québec (rue Croteau);

**ATTENDU** que la Municipalité a vendu à Monsieur Mario PAUZÉ et Madame Annie GOURDE ledit lot 4 170 465 tel qu'il appert de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lotbinière, le 23 juin 2008, sous le numéro 15 338 687;

**ATTENDU** que la servitude plus haut décrite a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lotbinière, le 08 juillet 2008, sous le numéro 15 394 737, soit au moment où la Municipalité n'était plus propriétaire dudit lot 4 170 465;

**ATTENDU** que Monsieur Mario PAUZÉ et Madame Annie GOURDE ont revendu à Monsieur Michel CARRARO et Madame Kathy RICHARD ledit lot 4 170 465 tel qu'il appert de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lotbinière, le 04 décembre 2008, sous le numéro

15 811 536;

**ATTENDU** que la Municipalité désire régulariser le tout, afin que la servitude plus décrite soit vraiment effective et consentie par le véritable propriétaire du lot

4 170 465 du cadastre du Québec pour le bénéfice du lot 4 170 486 du cadastre du Québec (rue Croteau);

Il est proposé par le conseiller Gilles Rousseau et il est résolu, unanimement,

**Que** la résolution numéro 828-15-12-08 adoptée le 15 décembre 2008, soit annulée et remplacée par celle-ci;

**QUE** la Municipalité défraie le coût des honoraires du notaire pour la préparation d'un nouvel acte de servitude réelle et perpétuelle d'égout sanitaire et de servitude réelle et perpétuelle d'égout pluvial à être consenti par Monsieur CARRARO et Madame RICHARD, actuels propriétaires du lot 4 170 465



du cadastre du Québec, le tout pour le bénéfice du lot 4 170 486 du cadastre du Québec (rue Croteau).

**QUE** l'un des notaires de l'étude "Bergeron Larochelle, Société de Notaires" soit et est autorisé à préparer ledit acte de servitude.

**QUE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général par intérim soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.03 (2009-05-176) - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE DE FAISABILITÉ - CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

### **8.3 - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE DE FAISABILITÉ - CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu, à l'unanimité,

D'accepter l'offre de services professionnels des Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques, au montant de 13 000 \$ (taxes en sus), pour l'étude de faisabilité du projet de construction d'un édifice de  $\pm 18\ 000$  pi.<sup>2</sup> avec bureaux municipaux, salle polyvalente de 500 places, centre de la petite enfance de  $\pm 2\ 000$  pi.<sup>2</sup>, salle d'entraînement de  $\pm 2\ 200$  pi.<sup>2</sup> et tous les services connexes requis. Le sous-sol sera aménagé partiellement pour y loger de l'entreposage général pour différents organismes communautaires.

Le mandat consistera en une étude de faisabilité incluant:

Les rencontres de démarrage

Plan d'implantation démontrant la localisation du bâtiment sur le terrain

Plan aménagé de chaque étage du bâtiment et superficies

Concept architectural et une vue extérieure couleur présentant une proposition de l'édifice

Une estimation ventilée des coûts et rencontres de présentation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.04 (2009-05-177) - MANDAT A GIROUX ARPENTEURS GEOMETRES POUR REDIVISER LES LOTS DE L'AVENUE MOFFET CÔTÉ EST**

### **8.4 - MANDAT A GIROUX ARPENTEURS GEOMETRES POUR REDIVISER LES LOTS DE L'AVENUE MOFFET CÔTÉ EST**

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu, à l'unanimité,

De mandater Groupe Giroux, arpenteurs-géomètres d'effectuer la subdivision cadastrale des lots identifiés comme étant les lots 104, 103, 102, 101 et 100 de l'avenue Moffet (côté est) afin de les subdiviser pour permettre la construction de jumelés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **09 - LOISIRS ET CULTURE**

### **9 - LOISIRS ET CULTURE**

## **09.01 (2009-05-178) - REMPLACEMENT D'UN COMPRESSEUR DE RÉFRIGÉRATION AU CENTRE SPORTIF G. H. VERMETTE**

### **9.1 - REMPLACEMENT D'UN COMPRESSEUR DE RÉFRIGÉRATION AU CENTRE SPORTIF G. H. VERMETTE**

ATTENDU QUE le comité de gestion des loisirs recommande d'accepter la proposition de QOB Global pour le remplacement d'un compresseur de réfrigération dont la détérioration a été constatée dans le cadre des travaux d'entretien sur les compresseurs de réfrigération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu,

D'accorder le contrat de remplacement du compresseur de réfrigération # 2 par un compresseur Trane modèle 3F5B80L réusiné par G & S Hermétique, au montant de 6 900 \$ plus taxes, à QOB Global.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **09.02 (2009-05-179) - INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF PHILIPPE BOUCHER**

### **9.2 - INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF PHILIPPE BOUCHER**

ATTENDU QUE le 20 juin 2009 se tiendra la 18e édition du Tournoi de Golf Philippe Boucher au Club de Golf de Lotbinière et se terminera à la salle

communautaire de St-Apollinaire;

ATTENDU QUE ce tournoi est une activité-bénéfice dont les profits sont remis à la Fondation Philippe Boucher;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu

De contribuer financièrement à cette activité, en inscrivant un quatuor composé, de personnes travaillant au niveau des loisirs, pour un coût total de 560 \$, afin de supporter généreusement les enfants défavorisés de notre milieu.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **09.03 - RÉFECTION TOITURE - CHALET DES SPORTS**

### **9.3 - RÉFECTION TOITURE - CHALET DES SPORTS**

Point reporté à une séance ultérieure

## **09.04 (2009-05-180) - ENGAGEMENT COORDONNATRICE TERRAIN DE JEUX - ÉTÉ 2009**

### **9.4 - ENGAGEMENT COORDONNATRICE TERRAIN DE JEUX - ÉTÉ 2009**

Considérant la recommandation du comité de gestion des loisirs;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu, unanimement

De procéder à l'engagement de Mme Suzie Turmel au poste de coordonnatrice du terrain de jeux - été 2009 pour une durée de 360 heures (40hres x 9 semaines) au salaire horaire de 11,00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **09.05 (2009-05-181) - GOLF LIONS/SAINT-AGAPIT**

### **9.5 - GOLF LIONS/SAINT-AGAPIT**

ATTENDU QUE le tournoi de golf organisée en collaboration par la municipalité de Saint-Agapit et le Club Lions de St-Agapit permet au milieu de se doter d'équipement servant à la collectivité et plus spécialement aux jeunes.

ATTENDU QUE cette année, les recettes du tournoi de golf seront consacrées au renouvellement de l'équipement de base des Toros et des Elfes.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu,

d'inscrire trois (3) quatuors (1 pour le Service des Loisirs, 1 pour le Service des incendies et un autre pour le conseil) au tournoi Golf Lions/Municipalité de Saint-Agapit, pour un montant de 1 140 \$ (380 \$ par quatuor x 3).

De prendre un souper supplémentaire, pour madame la conseillère Manon Provencher, au montant de 30 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **09.06 (2009-05-182) - RÉPARATION AU TERRAIN DE MINI-SOCCER**

### **9.6 - RÉPARATION AU TERRAIN DE MINI-SOCCER**

ATTENDU QUE des dommages ont été causés au terrain de mini soccer par la rétro caveuse (pépine) lors du déneigement pour 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu, unanimement,

D'accepter l'offre d'Écoverdure pour effectuer des travaux de réparation sur le terrain de mini soccer pour la saison 2009, au coût total de 290.00\$ (taxes non incluses).

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **09.07 (2009-05-183) - DESTRUCTION DE LA VÉGÉTATION SUR LE POURTOUR DU TERRAIN DE BASEBALL**

### **9.7 - DESTRUCTION DE LA VÉGÉTATION SUR LE POURTOUR DU TERRAIN DE BASEBALL**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu, unanimement,

D'accepter l'offre d'Écoverdure pour la destruction de la végétation sur tout le pourtour du terrain de baseball pour la saison 2009, au coût de 1 080 \$ (sans les taxes).

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **09.08 (2009-05-184) - PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER**

## **9.8 - PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu, unanimement,

D'ajuster notre demande au Programme de récupération hors foyer qui était initialement de 3 contenants pour l'intérieur et de 5 contenants pour l'extérieur à 2 contenants qui seront installés au Centre culturel de Saint-Agapit et au bureau de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **10 - FINANCES**

### **10 - FINANCES**

#### **10.01 (2009-05-185) - LISTE DES SALAIRES BRUTS PAYÉS EN AVRIL 2009**

##### **10.1 - LISTE DES SALAIRES BRUTS PAYÉS EN AVRIL 2009**

Il est proposé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu, que la liste des salaires bruts payés en avril 2009, au montant de 43 708,16 \$ soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **10.02 (2009-05-186) - LISTE DES COMPTES PAYÉS ET IMPAYÉS AU 30 AVRIL 2009**

##### **10.2 - LISTE DES COMPTES PAYÉS ET IMPAYÉS AU 30 AVRIL 2009**

Il est proposé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu, que la liste des comptes payés, en date du 30 avril 2009, au montant de 175 803.14 \$, soit acceptée tel que présentée.

Que le secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **10.03 (2009-05-187) - LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS D'AVRIL 2009**

##### **10.3 - LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS D'AVRIL 2009**

Il est proposé par la conseillère Pierrette Paquin et il est résolu, que la liste des engagements effectués du 1er avril 2009 au 30 avril 2009, au montant de 25 341,73 \$, soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **10.04 - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES (FONCTIONNEMENT) & D'INVESTISSEMENT AU 31 MARS 2009**

##### **10.4 - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES (FONCTIONNEMENT) & D'INVESTISSEMENT AU 31 MARS 2009**

Le directeur général par intérim procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières (fonctionnement) & d'investissement au 31 mars 2009.

#### **10.05 - DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS**

##### **10.5 - DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS**

La directrice générale fait dépôt de l'état comparatif semestriel, soit les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

## **11 - VARIA:**

### **11- VARIA**

Aucun sujet n'a été inscrit au «Varia».

## **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES:**

### **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

## **13 (2009-05-188) - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE:**

### **13 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Breton et il est résolu, de lever la séance ordinaire à 20h54.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

---

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits

budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites

par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier/directeur général par intérim